



Pour toute demande de remboursement, merci d'utiliser le formulaire "Remboursement de frais"	
Nom	
Prénom	
Adresse Complète	
Email	

TRANSPORTS

DATE	MOTIF DES FRAIS	VEHICULE PERSONNEL (1)	MONTANT AU KM	SOUS TOTAL
		Nbre Kms		
2020	Véhicule personnel (selon détails ci joints, en page 2)		0,32 €	

Le barème des abandons de frais de l'AECB est basé pour des raisons pratiques, sur le barème défini l'année précédente
 Montant de 0,32 € par km en 2021, en cas d'abandon des frais en don (voir ci-dessous)

SOUS TOTAL (1)

AUTRES FRAIS REMBOURSABLES (Affranchissement, fournitures, nourritures, etc...)			TOTAUX
Date	Fournisseurs	Détails	

SOUS TOTAL (2)

TOTAL GENERAL

ABANDON DE VOS FRAIS SOUS FORME DE DON A L'ASSOCIATION

Vous renoncez au remboursement de vos frais ci-dessus en écrivant manuellement : "Je soussigné (Nom, prénom) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus, et les laisser à l'association AECB en tant que Don". Puis Dater et Signer

L'Association Ecole du chat Boulonnais établira un reçu fiscal, au nom du bénévole, qui le joindra à sa déclaration d'impôt sur le revenu. En 2020 : 66% des remboursements de frais déductibles dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Date	Visa de l'intéressé	Visa Présidente de l'association

DETAIL DES KILOMETRES POUR LES DEPLACEMENTS EFFECTUES EN VEHICULE PERSONNEL

DATE	DEPLACEMENTS/MISSION	Total Kms
Total des Kms		

Valorisé à 0,32 € par Km (abandon note de frais en don)

DATE :	L' intéressé (e) :
<i>(signature obligatoire)</i>	

Visa Présidente de l'association,